



Conseil général de la Sarthe

COMMISSION PERMANENTE Séance du vendredi 12 juin 2015

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 12 juin 2015, à 14 heures 30, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le lundi 8 juin 2015, se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, Salle Michel d'Aillières, sous la présidence de M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental.

Les membres ci-après de la Commission permanente ont été convoqués à la réunion :

Mme Béatrice Pavy-Morançais, Vice-Présidente,
M. Fabien Lorne, Vice-Président, *pouvoir à M. Régis Vallienne*,
Mme Véronique Rivron, Vice-Présidente, *excusée*,
M. Régis Vallienne, Vice-Président,
Mme Fabienne Labrette-Ménager, Vice-Présidente,
M. Frédéric Beauchef, Vice-Président, *pouvoir à M. Gérard Galpin*,
Mme Marie-Thérèse Leroux, Vice-Présidente,
M. Emmanuel Franco, Vice-Président,
Mme Véronique Cantin, Vice-Présidente,
M. Jean-Carles Grelier, Vice-Président, *pouvoir à Mme Marie-Thérèse Leroux*,
Mme Marie-Pierre Brosset, Vice-Présidente,
M. Daniel Chevalier, Vice-Président,
Mme Dominique Aubin, Membre de la Commission permanente,
M. Gérard Galpin, Membre de la Commission permanente,
Mme Nadine Grelet-Certenais, Membre de la Commission permanente,
M. Christophe Chaudun, Membre de la Commission permanente,
Mme Nelly Heuzé, Membre de la Commission permanente,
M. Christophe Rouillon, Membre de la Commission permanente, *excusé*,
Mme Mélina Elshoud, Membre de la Commission permanente,
M. Yves Calippe, Membre de la Commission permanente,
Mme Sylvie Tolmont, Membre de la Commission permanente,
M. Christophe Counil, Membre de la Commission permanente,

Invités :

MM. François Boussard, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement local, Samuel Chevallier, Président de la Commission Emploi, Développement économique et touristique et Aménagement du territoire, Ghislain de Chateauvieux, Directeur Général des Services et Pierrick Berriguiot, Directeur de Cabinet assistaient également à la réunion.

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - Emploi, Actions Économiques et Touristiques

1

Il est proposé à la Commission permanente au titre du développement économique d'allouer une aide à la création d'entreprise de 50 000 € à la société LEGASPHERE à La Ferté Bernard et de 50 000 € à la Société AD.WARE au Mans et une aide à l'investissement immobilier de 50 000 € à la SECOS pour l'acquisition des bâtiments LE PRATIQUE et ECODEX à La Milesse.

Accord de la Commission Permanente.

2 - Insertion et FSE

24

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat 2014 avec le CEAS 72 au titre du dispositif local d'accompagnement.
- d'habiliter le Président à signer de protocole d'accord PLIE avec Le Mans Métropole et l'Etat.
- de valider la déprogrammation du dossier FSE Carbur'emploi 2012.

Accord de la Commission Permanente.

SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

3 - Politique de la ville : participation du Département au financement des actions 2015 présentées par les villes du Mans, d'Allonnes, de Coulaines et de Sablé-sur-Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente de participer au financement des actions présentées par les villes du Mans, d'Allonnes, de Coulaines et de Sablé-sur-Sarthe, dans le cadre des contrats de Ville de l'agglomération mancelle et de Sablé-sur-Sarthe, pour un montant total de 126 525 €.

Accord de la Commission Permanente, avec cinq votes contre.

MM. Yves Calippe et Christophe Council, membres des Conseils d'administration du Centre social Gens du Voyage et de l'Union Mancelle des Centres Sociaux, ne prennent part ni au débat ni au vote.

4 - Participation du Département à la mise en oeuvre du dispositif expérimental de la garantie jeunes

Il est proposé à la Commission permanente de donner l'accord de participation du Département au dispositif Garantie Jeunes, de valider les projets de Charte et de Règlement intérieur et d'habiliter le Président à signer la Charte et le Règlement Intérieur relatifs à l'expérimentation de la Garantie jeunes en Sarthe.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Fabienne Labrette-Ménager, Présidente de la Mission Locale Sarthe Nord, ne prend part ni au débat ni au vote.

5 - Subvention pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique

81

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 6 000 € au CCAS de la Ville du Mans, pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement départemental d'Aide Sociale.

Accord de la Commission Permanente.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

- 6 - Programme départemental de travaux dans les collèges publics** 83
- Il est proposé à la Commission permanente de bien vouloir affecter :
- une autorisation de programme de 150 000 € pour les travaux de câblage informatique du collège Pasteur d'Yvré l'Evêque,
 - une autorisation de programme complémentaire de 35 000 € sur l'opération 5044407 (travaux de câblage informatique du collège Léon Tolstoï du Mans).
- Accord de la Commission Permanente.**
- 7 - Équipement matériel et mobilier dans les collèges publics** 84
- Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une subvention de 68 635,42 € pour l'équipement de matériel et mobilier.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 8 - Service de restauration des collèges publics** 86
- Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 11 477,58 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement et d'habiliter le Président à signer la convention entre le Département et les collèges portant constitution d'un groupement de commandes alimentaires.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 9 - Subventions aux établissements d'enseignement privé** 88
- Il est proposé à la Commission permanente de répartir un montant global de 800 000 € entre vingt collèges pour les travaux réalisés et d'habiliter le Président à signer une convention avec les collèges concernés.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 10 - Transports** 95
- Il est proposé à la Commission permanente de faire participer les familles des élèves transportés dans le cadre des SIVOS, à hauteur de 49 € pour la rentrée scolaire 2015/2016.
- Accord de la Commission Permanente avec six abstentions.**
- 11 - Participation du Département aux frais d'accompagnement relatifs aux transports des élèves des SIVOS et aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines** 96
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre :
- des frais d'accompagnement relatifs aux transports scolaires des élèves des SIVOS pour un montant de 10 759 €,
 - des frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 11 071 €.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 12 - Admissions en non-valeurs au titre des transports scolaires - Exercice 2015** 99
- Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non-valeurs la somme de 958,26 € au titre des transports scolaires.
- Accord de la Commission Permanente.**

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES

- 13 - Convention voirie départementale** 101
Il est proposé à la Commission Permanente d'habiliter le Président à signer une convention de viabilité hivernale avec la commune de Saint Léonard des Bois
Accord de la Commission Permanente.
- 14 - Dommage au domaine public routier et permissions de voirie : admission en non-valeur** 106
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur de la somme de 131,01 € correspondant à trois titres de recette pour permissions de voirie et dommage au domaine public routier.
Accord de la Commission Permanente.
- 15 - Acquisition et cession** 108
Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser : - le transfert du collège Reverdy à Sablé-sur-Sarthe au profit du Département ; - la cession par le Département au profit des Epoux DEFONTENAY dans le cadre de la liaison RD numéros 19 et 166 bis à Saint-Paterne et d'habiliter le 1^{er} Vice-Président à signer les actes administratifs à intervenir et toutes pièces afférentes à ces dossiers.
Accord de la Commission Permanente.

AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

- 16 - Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART)** 113
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser les représentants du Département désignés le 2 avril dernier, en qualité d'administrateurs au sein de l'ATESART, à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL.
Accord de la Commission Permanente.
- 17 - Agriculture** 114
il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions ci-après :
- 69 000 € à la FDGDON ;
- 22 500 € au GIP Inovalys
et d'habiliter le Président à signer les conventions avec ces organismes.
Accord de la Commission Permanente.
M. Dominique Le Mèner, Président d'Inovalys et Mme Nelly Heuzé, membre du Conseil d'administration d'Inovalys, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 18 - Alimentation en eau potable** 120
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention au SIAEP de Sillé-le-Guillaume de 13 300 € pour la réalisation d'un forage de reconnaissance au bois de la Foutelaie à Mont-Saint-Jean, au titre de l'alimentation en eau potable des Communes rurales.
Accord de la Commission Permanente.

- 19 - Convention autorisant l'occupation et l'exploitation d'une halte fluviale par la Ville de Dureil** 121
- Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention autorisant l'occupation et l'exploitation d'une halte fluviale par la Ville de Dureil.
- Accord de la Commission Permanente.**

CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

- 20 - Patrimoine** 129
- Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :
- 19 376 € à des communes et des particuliers au titre du patrimoine rural non protégé,
 - 18 091 € à des communes au titre des édifices culturels non protégés,
 - 35 100 € à des particuliers au titre des monuments historiques,
 - 15 082 € à des communes au titre des objets mobiliers,
 - 6 000 € à l'association Planète Sciences.
- Accord de la Commission Permanente.**
- M. Régis Vallienne, Maire de Pruillé-l'Eguillé, ne prend part ni au débat ni au vote.**
- 21 - Actions culturelles** 135
- Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :
- 26 000 € au titre des Aides aux équipes artistiques,
 - 20 500 € au titre des Aides aux structures missionnées,
 - 9 000 € au titre des Scènes départementales jeunepublic,
 - 137 260 € et 2 000 € (2 lignes) au titre des Festivals,
 - 23 500 € au titre des Manifestations diverses.
- Accord de la Commission Permanente, avec trois votes contre et une abstention.**
- 22 - Convention - Aides aux associations - Aides aux animations culturelles** 144
- Il est proposé à la Commission permanente :
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat provisoire avec la commune de Bouessay,
 - d'accorder une subvention totale de 3 100 € répartie sur trois associations et une subvention totale de 944 € répartie sur trois communes et une association.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 23 - Dépôt des archives de la Société Historique de la Province du Maine au Département de la Sarthe** 150
- Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un dépôt d'archives de la Société Historique de la Province du Maine.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 24 - Aides au sport** 153
- Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme de 50 934 € à destination des associations sportives du Département.
- Accord de la Commission Permanente.**

- 25 - Sports mécaniques** 159
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit global de 36 500 € aux différentes associations du Département.
Accord de la Commission Permanente, avec un vote contre.

- 26 - Actions sportives promotionnelles** 164
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder un crédit de 1 000 € à l'Association Française de Topographie.
Accord de la Commission Permanente.

FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 27 - Garantie d'emprunt accordée par le Département Accord sur la vente d'un logement par l'OPH Sarthe Habitat** 169
Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord au projet de vente par l'OPH Sarthe Habitat d'un logement situé à Cérans-Foulletourte.
Accord de la Commission Permanente.

- 28 - Garantie d'emprunt accordée par le Département Modification des caractéristiques d'un emprunt Association Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe** 170
Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie à hauteur de 80% à la Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe pour un emprunt de 430 000 € à l'origine et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de locaux situés au Mans.
Accord de la Commission Permanente.

- 29 - Demande de garantie d'emprunt Maison Familiale Rurale de Coulans-Sur-Gée** 172
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la Maison Familiale Rurale de Coulans-sur-Gée, à hauteur de 80%, pour un emprunt de 350 000 € destiné à financer la construction de trois salles de cours supplémentaires.
Accord de la Commission Permanente.

- 30 - Partenariats associatifs** 176
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une aide de 250 € à une association organisant un évènement représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président à signer la convention.
Accord de la Commission Permanente.

31 - Admission en non valeur

181

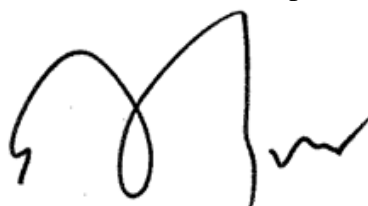
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non valeur de la somme de 334,01 € suivant le détail joint enannexe au présent rapport.

Accord de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 15.

*
* * *

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a vertical line and a wavy tail.

Dominique Le Mèner

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.